

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CANTINE de NEAUFLES SAINT MARTIN

Elaboré par Monsieur le Maire, le personnel de la cantine, les parents d'élèves délégués et Madame la Directrice de l'école.

La cantine est un service rendu aux usagers de l'école.

(Tél mairie : 02.32.55.00.04)

La commune est propriétaire des locaux, du matériel et elle emploie le personnel.

FONCTIONNEMENT

- Le règlement de la cantine sera effectué chaque mois après réception d'un avis de sommes à payer.
- Ce règlement pourra être effectué :
 - **Auprès des services de la mairie**
 - **Directement à la trésorerie de Gisors**
 - **Via Internet (Carte Bleue ou Prélèvement)**
- Prévenir l'école de la durée de l'absence de l'enfant afin de pouvoir planifier la commande des repas ; **si les parents n'ont pas signalé l'absence des enfants, les repas seront dus.**
- Tout repas commandé doit être réglé.
- **Sauf pour les maternelles**, la serviette de table propre est obligatoire et doit être marquée au nom de l'enfant ;
- Tout enfant absent le matin de l'établissement ne peut être accueilli à la cantine.
- Toute remarque concernant l'organisation de la cantine et les repas est à faire auprès de Monsieur le Maire ou de Madame la Directrice de l'école.

DISCIPLINE ET RESPECT

- Il est strictement interdit de jouer avec la nourriture, en cas de salissure volontaire, l'élève est tenu de nettoyer ;
- Tous les enfants doivent avoir une conduite correcte et respectueuse envers leurs camarades et le personnel qui les encadre ;
- Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans la cantine lors des repas ;
- Concernant les allergies alimentaires, un certificat médical est exigé ;
- Toute prise de médicaments est interdite à la cantine. Ni le personnel, ni les parents ne sont autorisés à donner des médicaments.

ÉCHELLE DE SANCTIONS

- 1 Avertissement oral ;
- 2 Avertissement écrit aux parents par Monsieur le Maire ;
- 3 Exclusion de la cantine après décision du Conseil des Maîtres, de Monsieur le Maire et du personnel de la cantine.

Le Maire, Jean-Pierre FONDRILLE

Menus consultables sur le site internet de la commune

www.neaufles-saint-martin.fr

✂.....

Signature des parents

« Lu et approuvé »

Nom, Prénom et Signature de l'élève (pour les classes élémentaires)